

AVIS

D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communauté de Communes du Civraisien en Poitou
MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

Du mercredi 29 septembre à 14h00 au vendredi 29 octobre 2021 à 17h00

Par arrêté n°12-2021, en date du 10/09/2021, le Président de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

OBJET ET DATES DE L'ENQUÊTE

Il sera procédé à une enquête publique du mercredi 29 septembre 2021 à 14 heures au vendredi 29 octobre 2021 à 17 heures soit pendant 31 jours consécutifs, portant sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Conformément à la décision du Président du Tribunal Administratif de Poitiers, Monsieur Gilles CODET est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée.

MODALITÉS DE CONSULTATION

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :

- Sur le site du registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/2666>
- Sur le site de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou : <http://www.civraisienpoitou.fr>, Rubrique « Urbanisme : MODIFICATION 1 – ENQUETE PUBLIQUE »
- Sur un poste informatique mis à disposition au siège de la Communauté de Communes
- Lors des permanences du commissaire enquêteur
- Dans les lieux cités ci-dessous, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public :
 - **Siège de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou** - 10, avenue de la gare - 86400 CIVRAY
 - **Mairie de Valence-en-Poitou** (Couhé) – 8, rue Hemmoor - 86700 VALENCE-EN-POITOU
 - **Mairie annexe de Gençay** – Place du Champ de foire - 86160 GENCAY

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé, à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2666> depuis le premier jour de l'enquête, Mercredi 29 septembre à 14h00 et jusqu'au dernier jour de celle-ci, Vendredi 29 octobre 2021 à 17h00
- Par courrier électronique, à l'adresse de messagerie suivante : enquete-publique-2666@registre-dematerialise.fr (Les observations transmises par courriel seront publiées et consultables dans le registre dématérialisé).
- Sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés avant l'ouverture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur. Ces registres seront disponibles pendant toute la durée de l'enquête publique dans les lieux précités aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public.

- Par **courrier** adressé par voie postale entre le premier et le dernier jour de l'enquête publique (le cachet de la poste faisant foi), à : Monsieur le Commissaire Enquêteur - Service Urbanisme - Communauté de Communes du Civraisien en Poitou - 10, Avenue de la gare - 86400 CIVRAY
- Lors des permanences du commissaire enquêteur

COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

Les pièces administratives :

- Les documents propres à l'enquête publique, les actes liés à la procédure de modification du PLUi précédant l'enquête publique, les avis des Personnes Publiques Associées

Le projet de modification n°1 de PLUi :

- Notice de présentation.

CLOTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête sont transmis sans délai au commissaire enquêteur qui les clôturera. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, l'autorité compétente pour modifier le PLUi et lui communique ses observations écrites et orales dans un procès-verbal de synthèse. L'autorité compétente dispose d'un délai de 15 jours pour produire ses observations éventuelles.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rédige son rapport et ses conclusions motivées dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête : Au siège de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou - Dans les mairies de Gençay, Valence-en-Poitou - Sur le site internet de la Communauté de Communes

DECISION ADOPTEE AU TERME DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°1 du PLUi éventuellement modifié au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur donne lieu à une décision d'approbation par délibération du Conseil communautaire du Civraisien en Poitou.

AUTORITÉ RESPONSABLE DU PROJET

La personne responsable de la modification du PLUi est la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou, dont le siège administratif est situé au 10, avenue de la gare, 86400 CIVRAY.

Toute information peut être demandée auprès du service urbanisme de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou (05.49.87.67.88).

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, sans rendez-vous, pour recevoir ses observations, écrites et orales, ainsi que ses propositions et contre-propositions lors de permanences qu'il tiendra dans les lieux, aux jours et horaires suivants :

Jours	Lieux	Horaires
Mercredi 29 septembre 2021	Communauté de Communes du Civraisien en Poitou 10 Avenue de la Gare - 86400 CIVRAY	De 14h00 à 17h00
Vendredi 15 octobre 2021	Pôle territorial 8 rue Hemmoor (Couhé) - 86700 VALENCE-EN-POITOU	De 9h00 à 12h00
Vendredi 15 octobre 2021	Mairie de Gençay Place du Marché - 86160 GENCAY	De 14h00 à 17h00
Vendredi 29 octobre 2021	Communauté de Communes du Civraisien en Poitou 10 Avenue de la Gare - 86400 CIVRAY	De 14h00 à 17h00